

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 548

présenté par

M. Lagleize, M. Fuchs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Millienne,  
M. Turquois et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« — l'accélération des procédures et la réduction des délais administratifs ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans la Stratégie nationale d'orientation de l'action publique l'objectif d'accélération des procédures et de réduction des délais administratifs.